

RUSTENHART



Près de chez vous {Lettre d'information} n° 110/2020

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06 - Fax 03.89.49.94.42
Accueil.rustenhart@alsacefibre.fr
www.rustenhart.fr
Mardi : 10h - 12h - 16h - 18h
Mercredi : 16h - 18h
Jeudi : 16h - 18h et sur RDV

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
bibliotheque.municipale68@orange.fr
Mercredi : 9h30 - 11h30
Samedi : 10h00 - 12h00

GROUPE SCOLAIRE

Ecole : Tél : 03.68.61.05.11
Périscolaire: Tél : 03.89.49.90.24

DÉCHÈTERIE BLODELSHEIM

ZA de la Hardt - Horaires d'hiver
Lundi : 10h-12h15, 14h-16h45
Mardi : 14h - 16h45
Mercredi: 10h-12h15, 14h-16h45
Vendredi : 10h-12h15, 14h-16h45
Samedi : 9h - 16h45

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
tél. 03.89.81.13.33
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél.06.43.31.84.54.
Niederhergheim :Tél :03.89.49.41.39
Fessenheim :Tél. 03.89.48.58.38
Dessenheim :Tél. 06.80.65.99.81

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
03.89.62.40.86
1 Place de l'École 68600 BIESHEIM
03.89.72.27.77

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

Mai 2020

✓ OUVERTURE SECRETARIAT MAIRIE

Le secrétariat de mairie est à nouveau ouvert au public à compter du **11 mai** aux horaires habituels.
Les règles de distanciation et les gestes barrières sont à respecter.
Du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée.

✓ PERMANENCE MAIRIE

M. le Maire vous accueillera :

- Sans rendez-vous de 8h30 à 12h les 30 mai, 6 juin et 13 juin 2020
- Avec rendez-vous de 8h30 à 12h les 18 mai, 16 juin et 22 juin 2020

✓ ADRESSE MAIL

La nouvelle adresse de la mairie est : accueil.rustenhart@alsacefibre.fr

✓ BIO DECHETS

Dans le cadre du déconfinement, les conteneurs à biodéchets seront à nouveau accessibles aux usagers à compter du **lundi 11 mai 2020**.



Pour raison sanitaire, les **mouchoirs susceptibles d'être contaminés par le covid-19 ne sont plus acceptés dans les biodéchets**. Ils devront être enfermés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel et étanche, lui-même placé dans un autre sac-poubelle soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.

✓ DECHETS VERTS

Réouverture des déchets verts à RUSTENHART tous les samedis de 10 h à 12 h, à compter du **16 mai 2020**.

✓ PIZZAS



Reprise de la tournée habituelle à partir du **11 mai 2020** (Rustenhart le 15 mai). Dans un premier temps et sachant que le démarrage risque d'être difficile et très aléatoire, CROUSTI CRO ne proposera pas de faire toutes les pizzas de la carte.

Pour plus de renseignements et commandes, contactez le 06.12.89.36.89.

✓ DECHETERIES

Les déchèteries du territoire Pays Rhin-Brisach situées à Biesheim, Blodelsheim, Dessenheim et Heiteren rouvrent à compter du **mardi 12 mai 2020** aux horaires habituels.

- Tous les flux de déchets sont acceptés.
- L'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers et interdit aux professionnels les deux premières semaines de réouverture.

RÈGLES A RESPECTER :

- Interdiction aux professionnels les deux premières semaines de réouverture.
- Interdiction aux tracteurs.
- Maximum 2m3 de déchets déposés par jour.
- Trier en amont les déchets pour ne pas perdre de temps sur place.
- Bâcher les remorques.
- Respecter le plan de circulation proposé à l'extérieur et à l'intérieur du site.
- En cas de bennes saturées, ramener les déchets concernés chez soi.
- Rester poli et courtois.

ATTENTION : toute personne entrant dans la file d'attente après les horaires officiels ne sera pas acceptée. L'accès aux déchèteries est restreint à un nombre limité de véhicules à un instant donné. Aussi, un temps d'attente à l'entrée des déchèteries est à prévoir. Nous vous conseillons de reporter vos dépôts si possibles : aux créneaux les moins prisés en semaine et/ou de quelques semaines.

GESTES BARRIERES :

- Ne pas se rendre en déchèterie en cas de suspicion de COVID19 ou de cas avéré dans son entourage proche.
- Porter un masque et mettre des gants ou du gel hydroalcoolique sur ses mains avant de sortir du véhicule.
- Respecter une distance minimum d'1 mètre avec les autres usagers et le personnel.
- 2 personnes maximum par véhicule.
- Dans la file d'attente, rester à bord de votre véhicule.
- N'apporter que des déchets que vous pouvez décharger vous-mêmes : les agents de déchèterie ne seront pas en mesure de vous aider.

En cas d'incivilité ou de débordement, la Communauté de Communes sera contrainte de procéder à une fermeture des sites.

La CCPRB mobilise le maximum de moyens pour faciliter cette réouverture. Merci pour votre patience et votre compréhension.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes : par téléphone au 03 89 72 56 49, par mail contact@paysrhinbrisach.fr



DECHETERIES

LES HORAIRES DES DECHETERIES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Consultez le guide du tri pour connaître le fonctionnement des déchèteries. Disponible sur www.paysrhinbrisach.fr

	Hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver)	Été (à partir du passage à l'heure d'été)
Biesheim rue de l'écluse (accessible aux professionnels et aux particuliers)	Mardi de 9h à 13h (particuliers et professionnels) Mercredi de 9h à 16h (particuliers et professionnels) Jeudi de 14h à 15h45 (particuliers et professionnels) Jeudi de 16h à 18h (réservé aux professionnels) Vendredi de 10h à 16h (particuliers et professionnels) Samedi de 9h à 16h (réservé aux particuliers)	Mardi de 9h à 13h (particuliers et professionnels) Mercredi de 9h à 18h (particuliers et professionnels) Jeudi de 14h à 15h45 (particuliers et professionnels) Jeudi de 16h à 18h (réservé aux professionnels) Vendredi de 10h à 16h (particuliers et professionnels) Samedi de 9h à 18h (réservé aux particuliers)
Blodelsheim rue des métiers (accessible aux professionnels et aux particuliers)	Lundi de 10h à 12h15 et de 14h à 16h45 Mardi de 14h à 16h45 Mercredi de 10h à 12h15 et de 14h à 16h45 Vendredi de 10h à 12h15 et de 14h à 16h45 Samedi de 9h à 16h45	Lundi de 10h à 12h15 et de 14h à 17h45 Mardi de 14h à 17h45 Mercredi de 10h à 12h15 et de 14h à 17h45 Vendredi de 10h à 12h15 et de 14h à 17h45 Samedi de 9h à 17h45
Dessenheim rue de Rustenhardt (uniquement accessible aux particuliers)	Lundi de 14h à 16h Mercredi de 14h à 16h Samedi de 9h à 17h	Lundi de 14h à 18h Mercredi de 14h à 18h Samedi de 9h à 18h
Heiteren rue du Nord (uniquement accessible aux particuliers)	Mercredi de 9h à 13h Jeudi de 9h à 13h Samedi de 14h à 17h	Mercredi de 9h à 13h Jeudi de 9h à 13h Samedi de 14h à 18h

✓ DÉCONFINEMENT : CE QUI VA CHANGER POUR A PARTIR DU 11 MAI

Chacun peut de nouveau circuler sans attestation mais ATTENTION avec un justificatif de domicile (pièce d'identité, chéquier, justificatif d'assurance...). Toutefois, les déplacements au-delà de 100 Km à vol d'oiseau de son lieu de résidence actuel sont interdits. Des dérogations sont possibles pour des motifs professionnels ou familiaux impérieux.

✚ *IL EST DÉSORMAIS PERMIS (! dans la limite de 100 Km) :*

- de pratiquer un sport individuel en extérieur,
- de se promener en forêt,
- d'aller dans les médiathèques, bibliothèques et musées, dans la limite d'un nombre maximal de personnes admises permettant d'assurer le strict respect de la distanciation physique,
- d'aller dans les lieux de culte, qui restent ouverts mais ne peuvent pas organiser de cérémonies (sauf pour les cérémonies d'obsèques, limitées à 20 personnes),
- d'aller dans un cimetière
- de participer à un rassemblement limité à 10 personnes (repas de famille par exemple)

L'ensemble de ces activités doit s'exercer en respectant les mesures barrières.

✚ *IL EST TOUTEFOIS TOUJOURS INTERDIT :*

- d'aller dans les parcs et jardins publics
- d'aller au bord des lacs
- de pratiquer un sport dans un lieu couvert, quel qu'il soit
- de pratiquer un sport collectif, même à l'extérieur
- de pratiquer un sport de contact
- d'aller au cinéma, au théâtre, dans une salle de concert, une salle des fêtes, une salle polyvalente ou tout autre lieu assimilé (lieux qui sont actuellement fermés).
- d'organiser une cérémonie de mariage, sauf urgence
- de participer à un rassemblement de plus de 10 personnes, quel que soit le lieu de ce rassemblement.

Le franchissement des frontières est possible, pour les motifs autorisés, aux points suivants :

- avec l'Allemagne : à Vogelgrun (pont de Brisach), Ottmarsheim (A36) et Village-Neuf (pont du Palmrain)
- avec la Suisse : à Saint-Louis (Lysbüchel, autoroute et Bourgfelden), Hégenheim (Allschwil) et Leymen (Benken), ainsi que par la ligne ferroviaire Mulhouse – Bâle
- avec la frontière avec l'Allemagne : le point de passage frontalier de Chalampé
- à la frontière avec la Suisse : le point de passage de Leymen Flüh (entre 5h et 20h).

Dans votre intérêt personnel et dans notre intérêt à tous, il faut rester prudents et continuer plus que jamais à appliquer les "gestes barrières" afin que tous les efforts de ces deux derniers mois ne restent pas vains.

Veillez donc toujours à prendre soin de vous et de vos proches.

✓ MASQUES

UN MASQUE POUR
CHAQUE HAUT-RHINOIS



Le Département du Haut-Rhin, l'Association des Maires du Haut-Rhin, les intercommunalités, les communes et le Pôle Textile Alsace se sont mobilisés pour que chaque Haut-Rhinois dispose d'un masque grand public, à usage non sanitaire.

En même temps que nous continuons à respecter les gestes barrières, ces masques grand public lavables et réutilisables vous serviront lors de vos sorties dans les lieux publics, les commerces, les transports et au travail pour un usage non sanitaire.

La Présidente du Conseil départemental a indiqué que les livraisons des masques est retardée à fin mai contrairement au calendrier transmis initialement (retard dans les livraisons de machines au Pôle Textile Alsace, mais aussi lourdeurs et blocages administratifs qui induisent une perte de temps).

La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach bénéficiera dans un premier temps de 5.000 masques.

Nous sommes parfaitement conscients de vos attentes au sujet des masques grands publics avec l'arrivée prochaine du déconfinement. Le Conseil Départemental fait tout son possible collectivement en lien avec le Pôle Textile Alsace pour accélérer les livraisons et confirme son engagement de chaque instant pour livrer le plus rapidement possible les masques.

La Commune de RUSTENHART a fait une commande pouvant correspondre à 2 masques grand public par adulte de la commune (répartition du coût pour 2 masques : 50% département pour 1 seul masque par habitant, 50% Com-Com pour le 1^{er} et 2^{ème} masque par habitant et 50% commune pour le 2^{ème} masque par habitant).

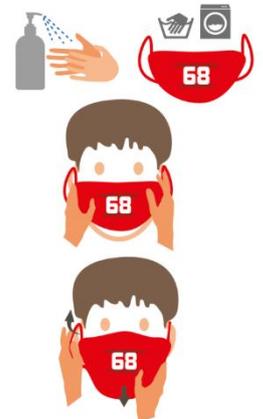
Nous vous informerons de la marche à suivre pour récupérer le masque dès réception de ceux-ci et espérons-le en nombre suffisant.

***En portant un masque grand public,
en respectant les gestes barrières,
je me protège et je protège les autres.***

VOTRE MASQUE GRAND PUBLIC À USAGE NON SANITAIRE EST LAVABLE ET RÉUTILISABLE. IL DOIT ÊTRE LAVÉ APRÈS CHAQUE UTILISATION.

POUR ÊTRE EFFICACES, LES MASQUES GRAND PUBLIC DOIVENT ÊTRE CORRECTEMENT UTILISÉS. IL EST RECOMMANDÉ DE :

- Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation du masque.
- Pour une (ré)utilisation de masque, s'assurer que celui-ci ait bien été lavé au préalable.
- Repérer le haut du masque et placer le masque sur le visage (bouche et nez couverts).
- Tenir le masque et passer, en fonction du modèle, de l'extérieur les élastiques ou les liens derrière la tête ou de part et d'autre des oreilles, et abaisser le bas du masque sous le menton sans découvrir le nez. Vérifier que le masque couvre bien le menton.
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains. Chaque fois que le masque est touché, le porteur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique.
- Le masque doit être lavé chaque fois qu'il est porté, mouillé ou mal positionné sur le visage. Il convient de ne pas le mettre en position d'attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation. Ne pas réutiliser le masque porté ou mouillé.
- La durée maximale d'utilisation est de 4h.



POUR NE PAS ÊTRE CONTAMINÉ LORS DU RETRAIT D'UN MASQUE GRAND PUBLIC, IL EST RECOMMANDÉ DE :

- Retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques ou les liens sans toucher la partie avant du masque barrière.
- Placer le masque à laver dans un contenant spécifique (sac plastique) propre dans le cas où celui-ci est stocké afin d'être lavé ultérieurement.
- Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique. Nettoyer l'extérieur du contenant spécifique avec un produit nettoyant.
- Le lavage et le séchage du masque barrière doit être conforme aux préconisations du fabricant (se référer à la fiche technique). Plus d'informations sur : www.haut-rhin.fr/unmasquepourchaquehautrhinois



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

✓ ECOLE

A l'heure actuelle, le **déconfinement** repose sur un dialogue maire/préfet. Il ne s'agit pas de mettre en œuvre des stratégies nationales sans les adapter, au cas par cas, en fonction du contexte sanitaire et des moyens disponibles.

Les modalités d'accueil des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires, l'ouverture des crèches, des musées, la célébration des mariages, la réouverture des commerces, des marchés, des services publics locaux ... sont autant de points qui nécessitent une approche pragmatique et un dialogue constant entre les maires et les services de l'Etat.

Aussi, par décision du Conseil Municipal du 5 mai 2020, il a été décidé à l'unanimité de ne pas rouvrir le groupe scolaire jusqu'à la rentrée de septembre 2020, estimant que les conditions sanitaires n'étaient pas suffisantes pour l'accueil des enfants et du corps enseignant.

✓ LIGUE CONTRE LE CANCER

En raison du contexte sanitaire lié au COVID-19, la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin a annulé la quête annuelle à domicile.

Le Docteur Bruno AUDHUY propose des modes alternatifs de collecte (par exemple : don par chèque via une enveloppe T, don en ligne via le lien : www.liguecancer-cd68.fr).

Pour toute information complémentaire :
Maison de la Ligue & des Patients
11 Rue Camille Schlumberger - 68000 Colmar
Tel : 03 89 41 18 94

✓ JOURNEE CITOYENNE 2020



Pour cause de crise sanitaire, la journée citoyenne ne pourra avoir lieu le 16 mai prochain et sera en conséquence reportée.



**Nous souhaitons un joyeux anniversaire
à tous ceux et celles nés ce mois de mai
et plus particulièrement à nos aînés**

- 2. Mme MEYER née GENSBEITEL Gabrielle (77)
- 5. Mme SCHARF née WOLFF Babette (72)
- 6. M. DEMOUCHE Jean-Paul (83)
- 10. Mme HEGY née SCHULTZ Marie-Thérèse (74)
- 12. Mme MERIAN née BALGA Marie-Claire (81)
- 14. Mme MULLER née TSCHUDY Marie-Antoinette (73)
- 14. M. DEMOUCHE Marcel (81)
- 14. M. PETERSCHMITT Paul (86)
- 17. M. BIRGLEN Gilbert (78)
- 19. Mme DEMOUCHE née SICK Jacqueline Jeanne (72)
- 26. M. JECKER Armand (72)
- 26. M. JECKER Jean-Marie (72)
- 26. HASSENFRTZ Bernard (76)
- 28. Mme BALTZ née MOREL Nicole (81)
- 30. M. MULLER Henri (78)